

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 janvier 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 17 janvier 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention le fait que, le 8 décembre 2000, à 23 heures, des navires de la marine de la République islamique d'Iran, stationnés dans le nord du golfe Persique, ont intercepté et saisi, en application des résolutions du Conseil de sécurité relatives au régime de sanctions imposé à l'Iraq, un pétrolier (l'*Al-Zahra*) qui transportait illégalement une cargaison de 2 500 tonnes de mazout iraquien et dont l'équipage se composait de 10 hommes.

Par la suite, le 10 décembre 2000, à 0 h 30, des éléments des forces armées iraqiennes, violant les voies d'eau intérieures iraniennes, se sont approchés du pétrolier sous saisie et ont commencé à attaquer des marins iraniens. Au cours des échanges de coups de feu qui ont suivi, un Iraquien a été tué et un appelé iranien a été blessé.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran tient à souligner que la répétition de telles intrusions le long de la frontière irano-iraquienne risque de nuire irréparablement aux relations bilatérales entre l'Iran et l'Iraq et, par voie de conséquence, à la sécurité et à la stabilité de la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Hadi **Nejad-Hosseinian**